



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES VOSGES

ARRONDISSEMENT D'EPINAL

CANTON D'EPINAL 1

COMMUNE DE CHANTRAINE

**Séance du Conseil Municipal
en date du 28 Septembre 2023**

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-trois le Vingt-huit Septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué (convocation en date du 19/09/2023 affichée le 19/09/2023), s'est réuni en séance publique à la Mairie de Chantaine sous la présidence de Monsieur Marc BARBAUX, Maire.

***Etaient présents** : Monsieur Marc BARBAUX, Maire, Mesdames Brigitte GILLE, Audrey HUSSON et Messieurs Michel AUBERT, Jean-Pascal VALDENNAIRE, **Adjoint**, Mesdames Agnès BOUDOT et Martine OHNIMUS, **Conseillères Municipales déléguées**, Mesdames Marie-Noëlle DUMARTIN, Anne-Marie GIRARDIN, Marie-Laure MULOT, Anne VIGUIER et Messieurs Sébastien BAUR, Clément CLAUDEL, Jacques CHAPON, Patrick DORGET, Max RICHARD, **Conseillers municipaux**.*

***Etaient excusés** : Mesdames Elise COLIN (pouvoir à M. VALDENNAIRE), Charlotte GOTTMANN (pouvoir à Mme GILLE), Messieurs Jean-Daniel BOXBERGER (pouvoir à M. BARBAUX), Gérard HUMBLOT (pouvoir à M. CLAUDEL) et Mickael ROBERT (pouvoir à M. AUBERT).*

***Etaient absents** : Madame Sandrine HINGRAY, Monsieur Slim HARDIAL.*

Formant la majorité des membres en exercice

Nombre de conseillers en exercice : ... 23

Nombre de conseillers présents : 16

Nombre de conseillers votants : 21.

Madame Brigitte GILLE a été désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance (5 Juillet 2023) est lu et adopté à l'unanimité.

Ordre du jour de la séance :

- 1°/ Finances – Annulation et remplacement de la décision modificative n° 1.
- 2°/ Restauration scolaire : fixation des tarifs.
- 3°/ Vente d'une remorque.
- 4°/ Vente d'un véhicule (IVECO Daily).
- 5°/ Acquisition de la parcelle cadastrée AK 241 sise rue Schubert.
- 6°/ Vente de la parcelle cadastrée AK 278 sise rue Schubert.
- 7°/ Acquisition de la parcelle cadastrée AR 119 (voirie lotissement de l'Etang).
- 8°/ Participation financière des communes extérieures aux frais de fonctionnement des écoles (année scolaire 2022/2023).
- 9°/ Rapport de gestion de SPL-Xdémat.
- 10°/ Création de deux emplois permanents.
- 11°/ Contrat d'apprentissage au service technique.
- 12°/ Nomination d'un référent déontologue.
- 13°/ Adhésion au C.A.S. d'Epinal.
- 14°/ Subventions aux associations.
- 15°/ Informations et questions diverses.

Le Conseil Municipal a acté les décisions suivantes :

Délibération N° 1 – Finances – Décision modificative n° 1 - RECTIFICATION.

Rapporteur : Madame HUSSON Audrey, adjointe aux finances.

A l'unanimité des suffrages exprimés : 21 voix pour

APPROUVE la décision modificative n° 1 rectifiée :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de Crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-020 : Dépenses imprévues (investissement)	39 100.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	39 100.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-024 : Produits de cessions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 700.00 €
TOTAL R 024 : Produits de cessions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 700.00 €
D-2135-150 : Ateliers municipaux	3 300.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2135-212 : Equipement Maison Grandemange	0.00 €	1 100.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2135-231 : Eclairage Public	0.00 €	4 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2135-236 : Installation climatique des bâtiments communaux	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2152-218 : Réfection voirie et aménagement	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D- 2152-247 : Allée Paul Decauville	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21571-246 : Matériel roulant	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	3 300.00 €	45 100.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2764 : Créances sur des particuliers	0.00 €	4 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 27 : Autres immobilisations financières	0.00 €	4 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	42 400.00 €	49 100.00 €	0.00 €	6 700.00 €
Total Général		6 700.00 €		6 700.00 €

Délibération N° 2 – Finances – Décisions budgétaires – Tarifs des services publics – Restauration scolaire : fixation des tarifs pour l’année scolaire 2023/2024.

Rapporteur : Monsieur Marc BARBAUX, Maire.

A l’unanimité des suffrages exprimés : 21 voix pour

ADOpte les nouveaux tarifs et décide de les appliquer **à compter du 1^{er} septembre 2023.**

Restauration Scolaire	Tarif Normal		Tarif Préférentiel		Année scolaire
	Extérieur	Chantrinois	Extérieurs QF < 700	Chantrinois QF < 700 (+ personnel communal)	
Repas programmé	7.40	5.10	5.90	4.10	2022/2023
Repas non programmé	11.10	7.65	8.85	6.15	
Repas programmé	7.40	5.10	5.90	4.10	2023/2024
Repas non programmé	11.10	7.65	8.85	6.15	

Délibération N° 3 – Domaine et patrimoine – Aliénations – Vente d’une remorque.

Rapporteur : Madame HUSSON, adjointe aux finances.

A l’unanimité des suffrages exprimés : 21 voix pour

AUTORISE Monsieur le Maire à vendre en l’état la remorque municipale, plus précisément une remorque RSA immatriculée CL-112-DY, à la société CHALDRON AUTOMOBILE, sise 388, rue du Rainfeld à CHAMAGNE (88130), pour un montant de 2 500 € HT ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la cession du véhicule et à faire toutes les démarches auprès des autorités administratives compétentes ;

AUTORISE Monsieur le Maire à faire retirer de l’inventaire communal le véhicule susmentionné et ce, dès l’enlèvement effectué.

Délibération N° 4 – Domaine et patrimoine – Aliénations – Vente d’un véhicule (IVECO Daily).

Rapporteur : Madame HUSSON, adjointe aux finances.

A l’unanimité des suffrages exprimés : 21 voix pour

AUTORISE Monsieur le Maire à vendre en l’état le véhicule municipal en question, un camion IVECO DAILY immatriculé DH-701-PY, à la société RNO BYMYCAR VOSGES sise 50 avenue de Saint Dié à EPINAL (88000), pour un montant de 6 700 € HT ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la cession du véhicule et à faire toutes les démarches auprès des autorités administratives compétentes ;

AUTORISE Monsieur le Maire à faire retirer de l'inventaire communal le véhicule susmentionné et ce, dès l'enlèvement effectué.

Délibération N° 5 – Domaine et patrimoine – Acquisitions – Acquisition d'une parcelle de terrain rue Schubert.

Rapporteur : Monsieur BARBAUX, Maire.

A l'unanimité des suffrages exprimés : 21 voix pour

AUTORISE Monsieur le Maire (ou son adjoint) à faire rédiger l'acte de vente de la parcelle AK 241 d'une superficie de 45 m² au prix de 15 €/m² et à signer celui-ci.

Délibération N° 6 – Domaine et patrimoine – Aliénations – Vente d'une parcelle de terrain rue Schubert.

Rapporteur : Monsieur BARBAUX, Maire.

A l'unanimité des suffrages exprimés : 21 voix pour

La délibération est **AJOURNÉE** car il est préalablement nécessaire de déclasser la parcelle du domaine public communal et d'attendre l'estimation des domaines (demande en cours).

Délibération N° 7 – Domaine et patrimoine - Acquisitions – Acquisition d'une parcelle de terrain au lotissement de l'Etang.

Rapporteur : Monsieur BARBAUX, Maire.

A l'unanimité des suffrages exprimés : 21 voix pour

VALIDE la proposition de Monsieur le Maire d'acquérir la parcelle cadastrée AR 119, d'une contenance de 1746 m², au prix de 1 €, cette parcelle correspondant à la voirie ouverte à la circulation publique du lotissement de l'Etang,

et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son adjoint à faire rédiger l'acte et à signer celui-ci.

Délibération N° 8 – Enseignement – Frais de fonctionnement des écoles – Participation financière des communes extérieures aux frais de fonctionnement des écoles (année scolaire 2022/2023).

Rapporteur : Monsieur BARBAUX, Maire.

A l'unanimité des suffrages exprimés : 21 voix pour

DONNE son accord pour la fixation du montant de la participation demandée aux communes extérieures à **605 € par enfant pour l'année scolaire 2022/2023.**

Délibération N° 9 – Divers domaines de compétences – Société Publique Locale SPL-XDEMAT : Examen du rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Rapporteur : Monsieur BARBAUX, Maire.

A l'unanimité des suffrages exprimés : 21 voix pour

APPROUVE le rapport de gestion du Conseil d'Administration de la Société Publique Locale SPL-XDEMAT,

et **DONNE acte** à Monsieur le Maire de cette communication.

Délibération N° 10 – Fonction publique – Personnel contractuel – Création et transformations d'emplois contractuels – Création de plusieurs emplois permanents lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi, ou lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 % d'un temps complet pour les communes dont le seuil démographique est supérieur ou égal à 1 000 habitants.

Rapporteur : Monsieur BARBAUX, Maire.

A l'unanimité des suffrages exprimés : 21 voix pour

DECIDE :

- la création, à compter du 1^{er} septembre 2023, d'un emploi d'animateur périscolaire dans le grade d'adjoint d'animation principal de deuxième classe (17h30) relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour exercer les missions ou fonctions suivantes :
 - * *Animation périscolaire matin, midi, soir ménage : contrat de 17h30 (CDD sur emploi permanent lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté) ;*
- la suppression à compter du 1^{er} septembre 2023 de deux emplois d'animateur périscolaire dans le grade d'adjoint d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour exercer les missions ou fonctions suivantes :
 - * *Animation périscolaire, matin, midi et soir école maternelle : suppression du contrat de 19h00 suite au départ souhaité d'un agent au terme de celui-ci (CDD sur emploi permanent lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté) ;*
 - * *Nettoyage des locaux, animation périscolaire du midi : suppression du contrat de 9h30 suite au départ souhaité d'un agent au terme de celui-ci (recrutement CDD pour un emploi à temps non complet inférieur à 17h30).*

Les crédits correspondants sont inscrits au budget

Délibération N° 11 – Fonction publique – Personnel contractuel – Contrats de recrutement et avenants aux contrats – Contrat d'apprentissage au service technique.

Rapporteur : Monsieur BARBAUX, Maire.

A l'unanimité des suffrages exprimés : 21 voix pour

DÉCIDE le recours au contrat d'apprentissage,

DÉCIDE de conclure, dès le 11 septembre 2023, un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la Formation
ESPACES VERTS	1	BTSA AMENAGEMENTS PAYSAGERS	2 ANS

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget **2023**, au chapitre **012**, article **6417** de nos documents budgétaires,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.

Délibération N° 12 – Divers domaines de compétences – Désignation d'un référent déontologue.

Rapporteur : Monsieur BARBAUX, Maire.

A l'unanimité des suffrages exprimés : 21 voix pour

DÉCIDE :

DE DESIGNER Madame Elodie DERDAELE, Maîtresse de conférence en droit public à la Faculté de droit, sciences économiques et gestion de Nancy, comme référente déontologue de la commune de Chantraine jusqu'au 30 juin 2026. Passé ce terme, il peut être procédé, dans les mêmes conditions, au renouvellement de ses missions. A sa demande, il peut être mis fin à ses fonctions.

D'APPROUVER le règlement joint à la présente délibération précisant les modalités de saisine, de délivrance du conseil et des moyens matériels afférents à la mission de Madame Elodie DERDAELE.

DE PRECISER que Madame Elodie DERDAELE peut être saisie par tout conseiller municipal et que celle-ci exercera sa mission en toute indépendance et impartialité. A cet égard, elle ne peut recevoir d'injonctions extérieures.

DE PRECISER que Madame Elodie DERDAELE percevra une indemnité fixée à 80 € par dossier tels que prévus par l'arrêté du 6 décembre 2022 NOR : IOMB2224141A et que les crédits seront ainsi ouverts au budget. Des frais éventuels de transport peuvent être pris en charge en cas de besoin dans les conditions applicables aux personnels de la fonction publique territoriale.

Délibération N° 13 – Fonction publique – Régime indemnitaire – Adhésion au C.A.S. de la Ville d'Epinal.

Rapporteur : Monsieur BARBAUX, Maire.

A l'unanimité des suffrages exprimés : 21 voix pour

Délibération ajournée en l'absence d'avis définitif du C.S.T. du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Vosges.

Délibération N° 14 – Finances – Subventions – Subventions accordées à des associations – Subventions aux associations chantrainoises.

Rapporteur : Monsieur VALDENAIRE, adjoint à la vie associative.

A l'unanimité des suffrages exprimés : 21 voix pour

DECIDE d'attribuer les subventions selon le détail ci-dessous :

*** ANIMATION - LOISIRS - CULTURE :**

- Amis Sans Frontières :	300 €
- Concerts Classiques :	1400 €

- Jeunes Sapeurs-Pompiers : 150 €
- Les Grognards : 150 €
- Club Desver Chantraine : 250 €

*** SPORT :**

- Judo Club : 1400 €.

Puis, sont données au conseil municipal les informations suivantes :

Madame Anne VIGUIER informe que le mobilier de la bibliothèque a été livré.

Il sera proposé prochainement aux membres du conseil municipal une visite de ce nouvel espace. Celle-ci devrait se faire un samedi matin ou un soir en semaine.

Monsieur le Maire informe qu'un administré a saisi le Tribunal Administratif de Nancy en lui adressant une requête portant sur des nuisances occasionnées par les activités sur un terrain multisports le 3 août 2023. Maître CUNY, avocat, a été mandaté par la commune pour défendre les intérêts de CHANTRAINE. ***Nota Bene : ce jour, vendredi 29/09/2023, le tribunal administratif a décidé de nommer un médiateur pour régler au plus vite le litige.***

Il rappelle que Maître CUNY défend également les intérêts de la commune dans le dossier portant sur des inondations au Vallon Saint Antoine.

Par ailleurs, Monsieur BARBAUX informe qu'une station de location Vilvolt sera bientôt mise en place sur le parking de l'école maternelle et qu'une réunion de secteur, ex C.C.P.O.V.A. (Communauté de Communes du Pays d'Olima et du Val d'Avière), se tiendra le 23 octobre en vue de travailler sur la loi d'accélération des énergies renouvelables.

Enfin, Monsieur le Maire rappelle que l'inauguration du terrain multisport et du Parc « *François Diot* » a eu lieu le 23 septembre 2024.

Madame Audrey HUSSON informe que la demande d'adhésion au C.A.S. d'Epinal a été présentée au Comité Social Territorial du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Vosges. Le C.S.T. a donné unanimement un avis défavorable sur le sujet. Le dossier doit donc être représenté lors d'une seconde séance du CST, le 10 octobre 2023, à l'issue de laquelle le Conseil Municipal sera en mesure de délibérer.

Monsieur Jean-Pascal VALDENNAIRE informe qu'il travaille sur un projet d'installation de caméras de vidéoprotection sur Chantraine. Un groupe de travail sera créé pour travailler sur le sujet.

Monsieur Jacques CHAPON informe avoir participé le 26 septembre, avec Anne VIGUIER et Marie-Noëlle DUMARTIN, à une visite de divers sites organisée par le SCOT des Vosges Centrales dans le cadre d'une étude sur le plan paysage, afin de mesurer l'impact sur le paysage des équipements de production d'énergie renouvelable (photovoltaïque, éoliennes, méthanisation...). A ce titre, 5 ateliers participatifs seront organisés par le SCOT, ils sont ouverts aux élus du territoire, ils seront organisés les 10, 11 et 12 octobre.

Il évoque également le Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Ecologiquement Responsable (SPASER). L'étude a été engagée par la CAE et devra être appliquée dans le cadre des marchés publics de la CAE.

Enfin des ateliers sont organisés par la CAE sur une étude « Ecosystème : Bois énergie » qui examine les possibilités d'organisation d'une filière mutualisée Bois Energie :

- exploitation des bois, approvisionnement
- ramassage, production des plaquettes

- transport, stockage, séchage et vente des plaquettes
- Construction de réseaux de chaleur.

Monsieur Max RICHARD réitère sa demande pour avoir accès aux rapport annuel du délégataire concernant l'eau et l'assainissement, compétence qui a été confiée à la CAE.

Monsieur le Maire rappelle que la compétence a été transférée à la CAE et que les rapports concernent maintenant 78 communes. Une demande sera faire auprès de la CAE pour extraire quelques données concernant Chantraine, et en particulier les rendements des réseaux, l'état des sources, l'inventaire des branchements plombs restants.....

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Le Maire,

Marc BARBAUX



Présent Procès-verbal affiché le

La Secrétaire de séance,

Brigitte GILLE

